



**PROCES-VERBAL de la séance ordinaire
du conseil d'établissement tenue le 21 février 2023**

PRESENCES ET QUORUM

Étaient présents :

Représentants des parents :	M ^{me} Rawand Akiki M ^{me} Bouchra Khattab M. Rida Zerrok M ^{me} Lamia Lachgar
Représentants du personnel :	M ^{me} Chantal Challita, enseignante M ^{me} Sarah Mireille Aoun, enseignante M ^{me} Maryam Seyfaee, technicienne SDG
Membre de la direction :	M ^{me} Julie Lefebvre directrice
Membre de la communauté :	Mme Pia Hasrouni

Étaient absents :

M. Martin Després, psychoéducateur
Mme Liana Ohanyan
M. Youness Sekkat
Mme Amal Stizi
Mme Wafaa Ezzedine

Le quorum est constaté et la séance déclarée ouverte à 18h35.

Rôles

Secrétaire :	M ^{me} Julie Lefebvre
Gardien du temps :	Mme Rawand Akiki

Mot de bienvenue

- Mme Akiki souhaite la bienvenue aux enseignantes et à tous les membres.
- Mme Lefebvre informe le Conseil d'établissement faite par l'école pour les remplacements des postes de secrétaire et de bibliothécaire. Mme Lefebvre remercie chaleureusement Mme Maryam qui se dévoue et qui offre une aide importante au bon fonctionnement du secrétariat.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après appelée la « LIP »), les membres du conseil ont reçu une copie de l'ordre du jour de la séance régulière du 15 décembre 2021 du conseil d'établissement de l'école Henri-Beaulieu plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Akiki, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 13 février 2024.

Résolution 2024-02-13-01

2. COURRIER

AUCUNE RÉCEPTION DE COURRIER.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 69 de la LIP, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2024, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Zerrok, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2023 du conseil d'établissement de l'école Henri-Beaulieu.

Résolution 2024-02-13-02

4. SUIVI DU PROCÈS VERBAL

4.1 Mme Hasrouni se présente et présente ses divers mandats. (accueil des nouvelles familles, Opération sous zéro, Capitaine mitaine, ressources vers des besoins divers (alimentaires, vêtements, etc.), remise de paniers de Noël et de cartes alimentaires, animation et ateliers...)

Les membres du conseil d'établissement décident de procéder à la nomination de Mme Pia Hasrouni, Intervenante communautaire scolaire (ICS) pour l'Unité à notre école, à titre de membre de la communauté du conseil d'établissement de l'école Henri-Beaulieu pour l'année scolaire 2023-2024.

Résolution 2024-02-13-03

5. POINTS POUR ADOPTION

5.1 CALENDRIER SCOLAIRE MODIFIÉ

Mme Lefebvre explique que le besoin de remplacer la journée pédagogique du

mercredi 12 juin par le lundi 17 juin est motivé par le report des évaluations ministérielles obligatoires provenant du MEQ.

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au conseil d'établissement de l'école Henri-Beaulieu le mandat d'approuver la modification du calendrier scolaire 23-24 de l'école Henri-Beaulieu proposé par Mme Julie Lefebvre;

CONSIDÉRANT que la proposition a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la LIP;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Akiki et secondé par Mme Khattab, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la modification au calendrier scolaire 23-24 de l'école Henri-Beaulieu proposé par Mme Lefebvre dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution 2024-02-13-04

6. POINTS POUR APPROBATION

6.1 GRILLE MATIÈRES

Mme Lefebvre explique qu'à l'unanimité, les enseignants souhaitent conserver la grille matière actuelle qui fonctionne très bien.

CONSIDÉRANT QUE l'article 86 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), donne au conseil d'établissement de l'école Henri-Beaulieu, le mandat d'approuver les propositions présentées par Madame la directrice ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Madame la directrice a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Akiki, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la grille-matières telle que présentée par Madame la directrice.

Résolution 2024-02-13-05

6.2 HORAIRE 24-25

MME LEFEBVRE EXPLIQUE QUE, CONSIDÉRANT DES RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES LE MATIN (TROP D'ÉLÈVES ARRIVENT TROP TÔT ET NE SONT PAS SURVEILLÉS) ET DE LA FATIGABILITÉ DES JEUNES EN FIN DE JOURNÉE, L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DEMANDE À CE QUE L'HORAIRE DÉBUTE 15 MINUTES PLUS TÔT À COMPTER DE LA PROCHAINE RENTRÉE SCOLAIRE, SOIT 24-25. À RÉVISER PAR LA SUITE POUR 25-26.

CONSIDÉRANT QUE l'article 86 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), donne au conseil d'établissement de l'école Henri-Beaulieu, le mandat d'approuver l'horaire des élèves présentées par Madame la directrice ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Madame la directrice a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M^{me} Akiki, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER l'horaire de l'élève tel que proposé par Madame la directrice.

Résolution 2024-02-13-06

6.3 Programme d'activités intégrées

CONSIDÉRANT que l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au conseil d'établissement de l'école Henri-Beaulieu le mandat d'approuver la programmation des activités éducatives proposée par Mme Julie Lefebvre ;

CONSIDÉRANT que la proposition a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la LIP;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1er paragr. de la LIP, et que ces revenus, tout comme ces dépenses, s'ajoutent au budget de l'école;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Khattab, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la programmation des activités éducatives proposée par Mme Julie Lefebvre, dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution 2024-02-13-07

6.4 Activités parascolaires

Mme Akiki propose l'approbation des activités parascolaires proposées par la direction.

Résolution 2024-02-13-08

6.5 Plan de rattrapage

Mme Akiki propose l'approbation du plan de rattrapage proposé par la direction.

Résolution 2024-02-13-09

7. POINTS POUR D'INFORMATION

7.1 Processus des mesures liées à l'interdiction des cellulaires

Mme Lefebvre présente le processus qui apparaît en annexe.

7.2 Projet éducatif

Mme Lefebvre remet à chaque membre du CÉ le feuillet résumé de notre nouveau projet éducatif. Le tout est disponible sur notre site internet. Mme Lefebvre explique également qu'une assemblée générale avec les enseignants sera faite en avril afin de discuter des moyens liés au nouveau projet éducatif.

7.3 Mot de la représentante au comité de parents

Mme Akiki explique que le PEVR a été présenté au comité de parents et que des discussions liées à la grève ont été menées lors des dernières rencontres.

7.4 Mot de la représentante de la communauté

Mme Hasrouni a fait part de ses réflexions et mandats au point 4.1.

7.5 Rapport des enseignants

Les enseignants remarquent que les élèves sont fatigués. Les évaluations de la 2^e étape débiteront sous peu (avant la semaine de relâche). Les enseignants souhaitent remercier l'ensemble des parents pour les douceurs offertes lors de la semaine des enseignants.

7.6 Rapport du service de garde

Mme Maryam rapporte que le SDG et le SDD fonctionne très bien cette année.

7.7 Rapport de la direction

Mme Lefebvre annonce la tenue des inscriptions à la maternelle et de la réinscription des élèves en février pour 24-25. Il est également question du camp pédagogique offert à certains de nos élèves ciblés à l'école Jean-Grou lors de la semaine de relâche. Mme Lefebvre explique qu'il y a à nouveau plusieurs problèmes de violence (verbale et physique) sur la cour de récréations, particulièrement chez les élèves du 3^e cycle. Il est également question des activités proposées aux élèves pour la St-Valentin et pour la semaine québécoise qui aura lieu au retour de la semaine de relâche.

8. LEVEE DE LA SEANCE ET DATE DE LA PROCHAINE SEANCE

CONSTATANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Akiki, il est résolu à l'unanimité :

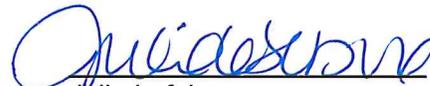
DE LEVER la séance ordinaire du 13 février 2024 à 20h07.

Résolution 2024-03-13-10

Prochaine séance : Le mardi 26 mars 2024 à 18h30.



Rawand Akiki
Présidente



Julie Lefebvre
Directrice

ANNEXES

ANNEXE 1.
Calendrier scolaire modifié

Calendrier 2023-2024



Secteur des jeunes

JUILLET 2023							2	AOÛT 2023							6	19	SEPTEMBRE 2023							20
d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s				
						1			1	2	3	4	5							1 ⁵	2			
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	3	4	5 ⁷	6 ⁸	7 ⁹	8 ¹⁰	9				
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	10	11 ¹	12 ²	13 ³	14 ⁴	15 ⁵	16				
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	17	18 ⁶	19 ⁷	20 ⁸	21 ⁹	22 ¹⁰	23				
23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30	31 ⁴			24	25 ¹	26 ²	27 ³	28 ⁴	29 ⁵	30				
30	31																							
21	OCTOBRE 2023						21	21	NOVEMBRE 2023						22	15	DÉCEMBRE 2023						16	
d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s				
						1				1	2 ⁹	3 ¹⁰	4							1	2			
1	2 ⁶	3 ⁷	4 ⁸	5 ⁹	6 ¹⁰	7	5	6 ¹	7 ²	8 ³	9 ⁴	10 ⁵	11	3	4 ¹	5 ²	6 ³	7 ⁴	8 ⁵	9				
8	9	10 ²	11 ³	12 ⁴	13 ⁵	14	12	13 ⁶	14 ⁷	15 ⁸	16 ⁹	17 ¹⁰	18	10	11 ⁶	12 ⁷	13 ⁸	14 ⁹	15 ¹⁰	16				
15	16 ⁶	17 ⁷	18 ⁸	19 ⁹	20 ¹⁰	21	19	20 ¹	21 ²	22 ³	23 ⁴	24 ⁵	25	17	18 ¹	19 ²	20 ³	21 ⁴	22 ⁵	23				
22	23 ¹	24 ²	25 ³	26 ⁴	27 ⁵	28	26	27 ⁶	28 ⁷	29 ⁸	30 ⁹			24	25	26	27	28	29	30				
29	30 ⁶	31 ⁷												31										
18	JANVIER 2024						18	20	FÉVRIER 2024						21	15	MARS 2024						15	
d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s				
						1					1 ⁴	2	3							1 ¹	2			
1	2	3	4	5	6	7	4	5 ⁶	6 ⁷	7 ⁸	8 ⁹	9 ¹⁰	10	3	4	5	6	7	8	9				
7	8	9 ⁷	10 ⁸	11 ⁹	12 ¹⁰	13	11	12 ¹	13 ²	14 ³	15 ⁴	16 ⁵	17	10	11 ⁶	12 ⁷	13 ⁸	14 ⁹	15 ¹⁰	16				
14	15 ¹	16 ²	17 ³	18 ⁴	19 ⁵	20	18	19 ⁶	20 ⁷	21 ⁸	22 ⁹	23 ¹⁰	24	17	18 ¹	19 ²	20 ³	21 ⁴	22 ⁵	23				
21	22 ⁶	23 ⁷	24 ⁸	25 ⁹	26 ¹⁰	27	25	26 ¹	27 ²	28 ³	29 ⁴			24	25 ⁶	26 ⁷	27 ⁸	28 ⁹	29	30				
28	29 ¹	30 ²	31 ³											31										
20	AVRIL 2024						21	22	MAI 2024						22	15	JUIN 2024						18	
d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s				
						1					1 ³	2 ⁴	3 ⁵	4							1	2		
1	2	3	4	5	6	7	5	6 ⁶	7 ⁷	8 ⁸	9 ⁹	10 ¹⁰	11	2	3 ⁶	4 ⁷	5 ⁸	6 ⁹	7 ¹⁰	8				
7	8 ⁶	9 ⁷	10 ⁸	11 ⁹	12 ¹⁰	13	12	13 ¹	14 ²	15 ³	16 ⁴	17 ⁵	18	9	10 ¹	11 ²	12 ³	13 ⁴	14 ⁵	15				
14	15 ¹	16 ²	17 ³	18 ⁴	19 ⁵	20	19	20	21	22 ⁸	23 ⁹	24 ¹⁰	25	16	17	18 ⁷	19 ⁸	20 ⁹	21 ¹⁰	22				
21	22 ⁶	23 ⁷	24 ⁸	25 ⁹	26 ¹⁰	27	26	27 ¹	28 ²	29 ³	30 ⁴	31 ⁵		23	24	25	26	27	28	29				
28	29 ¹	30 ²												30										

Congé pour tous
 Journée pédagogique
 Semaine de relâche
 ½ Journée pédagogique / ½ Journée d'accueil
 Journée CSSMB
 { Début des classes / Fin des classes }
 Début d'étape - Fin d'étape
 Congé pour le personnel enseignant
 P - Rencontres de parents
 C - Envoi des premières communications

* 2 journées pédagogiques à fixer après le 15 avril, s'il y a lieu, 21 mai et 17 avril (à annuler selon cet ordre).

ANNEXE 2
Grille-matières 24-25

ÉCOLE: Henri-Bouliac

Unité administrative: 11

Année scolaire: 24-25

Inscrivez les points de service offerts à votre école (ex: Accueil, HDA, Projets particuliers)

TITULAIRES	Précédente	Précédente Accueil	Précédente HDA	Inscrivez les points de service offerts à votre école (ex: Accueil, HDA, Projets particuliers)						
				A (1 ^{er} année)	B (2 ^e année)	C (3 ^e année)	D (4 ^e année)	E (5 ^e année)	F (6 ^e année)	
Français				185	145	150	125	130	135	140
Mathématiques				110	110	100	100	100	100	100
Langue et culture québécoise				45	45	45	45	45	45	45
Sciences et technologie				45	45	45	45	45	45	45
Géographie, histoire				45	45	45	45	45	45	45
Spécialités enseignées par titulaire:										
Physique particulière										
Temps restant à répartir	1180									
Total	1180	0	0	1230	1230	1230	1230	1230	1230	1230
TOTAL TITULAIRE:	1180	1380	1380	1230	1230	1230	1230	1230	1230	1230

Parti de l'EN

Inscrivez les points de service offerts à votre école (ex: Accueil, HDA, Projets particuliers)

SPÉCIALISTES	Précédente	Précédente Accueil	Précédente HDA	Inscrivez les points de service offerts à votre école (ex: Accueil, HDA, Projets particuliers)						
				A (1 ^{er} année)	B (2 ^e année)	C (3 ^e année)	D (4 ^e année)	E (5 ^e année)	F (6 ^e année)	
Anglais				45	45	45	45	45	45	45
Éduc. Physique	60			50	50	50	50	50	50	50
Musique	45			45	45	45	45	45	45	45
Art plastique				50	50					
Art dramatique						40	40	40	40	40
Danse										
Éducation										
Sciences et technologie										
ESK										
TOTAL	60	0	0	270	270	270	270	270	270	270
TOTAL SPÉCIALISTE:	60			270	270	270	270	270	270	270
TOTAL ENSEIGNEMENT PAR SEMAINE:	1410			1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500

Numéro de résolution: 2024-02-13-05

Signature de la direction: [Signature] Date: 14 février 2024

Service de l'organisation scolaire

100, rue de la Grande-Gravelle

ANNEXE 3
Programme d'activités intégrées

ACTIVITÉS INTÉGRÉES ÉCOLE HENRI-BEAULIEU 2023-2024 PRÉSENTÉES AUX MEMBRES DU CÉ LE : 13 février 2024														
Quoi	Coût	Groupes	SEPT	OCT	NOV	Déc.	JANV	FÉV	Mars	AVR	MAI	JUIN	Autorisé Oui/Non Commentaires	
EX : CENST (Les roches spatiales)	3\$	104		18									CE	
1. Sport-Action au CEGEP Bois-de-Boulogne	25,00\$-enfant + autobus	3 ^e année										13 juin	26-09-2023	
2. Sport-Action au CEGEP Bois-de-Boulogne	22,50\$ - enfant	4 ^e année										13 juin		
3. Animation Halloween	4,40\$ par enfant	Tous		31 oct.									21-11-2023	
4. Le grand bal de Noël (Jeunesses musicales du Canada)	24,30\$/élève	Tous (Annulé)				5 déc.								
5. Unité sans violence, Centre Claude-Robillard, projet SPVM	Gratuit	5 ^e année										14 juin	21-11-2023	
6. Centre des sciences de Montréal	15,00\$/Enfant + transport	4 ^e année									8 mai			
7. Visite école Pierre-Laporte	Gratuit	6 ^e année								12 avril				
8. Théâtre <i>Tout à trac</i> , atelier théâtre d'ombre, art dram.	2,45\$ par élève	6 ^e année						15 févr.					21-11-2023	
9. Cinéma Beaubien, <i>La légende du papillon</i> (la différence)	6\$ par élève + transport	Tous les niveaux							1 ^{er} mars				21-11-2023	
10. Sport-Action au CEGEP Bois-de-Boulogne	26,5\$ par élève + transport	1 ^{er} année										4 juin	13-02-2024	
11. <i>Le Sucrier urbain</i>	3,55\$/élève	Tous les niveaux							14 mars					

Quoi	Coût	Groupes	SEPT	OCT	NOV	Déc.	JANV	FÉV	Mars	AVR	MAI	JUIN	Autorisé Oui/Non Commentaires
12. <i>Tortue Berlue</i>	À suivre	Préscolaire											
13. <i>Lo trompette et sa famille</i>	À suivre	1 ^{er} et 2 ^e cycles											
14. <i>Passage primaire secondaire</i> (visite et témoignages)	Gratuit	6 ^e année									6 mai		
15. Sport-Action au CEGEP Bois-de-Boulogne	22,5\$ + transport	6 ^e année										7 juin	
16. <i>Le Rétactif</i>	Gratuit (autobus)	3 ^e cycle									14, 15 ou 16		
17. Harmonie PL, 4 ^e année, La concentration Harmonie	Gratuit	4 ^e année						8 févr.					
18. Sport-Action au CEGEP Bois-de-Boulogne	26,5 + transport	2 ^e année										13 juin	
19. Rêves à colorier (théâtre, à confirmer, V de MTL)	Gratuit (autobus)	2 ^e année (sauf 291)									28 mai		
20. <i>Les danseux</i> , (spectacle de gigue, semaine québécoise)	À venir	Tous les niveaux							À venir				

ANNEXE 4
Plan de rattrapage

PLAN DE RATTRAPAGE, ÉCOLE HENRI-BEAULIEU, HIVER-PRINTEMPS 2024

	Besoins pressentis et modalités souhaitées	Personnes ressources
1 ^{re}	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à la classe - TUTORAT - OTHOPÉDAGOGIE MATHS - Co-enseignement 	<p>2 heures semaine, groupes ciblés</p> <p>Lundi, mercredi et Jeudi (en fin de journée, Bloc A, 3 soirs à l'essai)</p> <p>Petits groupes, élèves ciblés</p> <p>Clinique de consolidation sur les heures de classe, 1 période/semaine- titulaires, gr. ciblés</p>
2 ^e	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à la classe - TUTORAT - OTHOPÉDAGOGIE MATHS - Co-enseignement 	<p>5 heures semaine, groupes ciblés</p> <p>Lundi, mercredi et jeudi en fin de journée, (Bloc A, 3 soirs à l'essai)</p> <p>Geneviève G., orthopédaogogue, élèves ciblés</p> <p>Clinique de consolidation sur les heures de classe, 1 période/semaine -titulaires, groupes ciblés</p>
3 ^e	<ul style="list-style-type: none"> - TUTORAT - Co-enseignement - Bonification orthopédagogie en classe 	<p>-Lundi, mercredi et Jeudi, (en fin de journée, Bloc A, 3 soirs à l'essai)</p> <p>Clinique de consolidation sur les heures de classe, 1 période/semaine -titulaires, groupes ciblés</p> <p>Co-enseignement– 1 à 2 périodes par sem., gr. ciblés</p>
4 ^e	<ul style="list-style-type: none"> - TUTORAT - Co-enseignement avec l'enseignante ressource et avec l'orthopédaogogue - Bonification orthopédagogie en classe 	<p>Lundi, mercredi et jeudi en fin de journée, (Bloc A, 3 soirs à l'essai)</p> <p>Clinique de consolidation sur les heures de classe, 1 période/semaine -titulaires, groupes ciblés</p> <p>Co-enseignement– 1 à 2 périodes par sem, gr. ciblés)</p>
5 ^e	<ul style="list-style-type: none"> - Co-enseignement - TUTORAT - Bonification orthopédagogie en classe 	<p>Clinique de consolidation sur les heures de classe, 1 période/semaine, -titulaires, groupes ciblés</p> <p>Lundi, mercredi et jeudi, en fin de journée, (Bloc A, 3 soirs à l'essai)</p> <p>Co-enseignement– 1 à 2 périodes par sem, gr. ciblés)</p>
6 ^e	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à la classe - Co-enseignement - TUTORAT - Bonification orthopédagogie en classe 	<p>3 heures semaine, groupe ciblé</p> <p>Clinique de consolidation sur les heures de classe, 1 période/semaine, -titulaires, groupes ciblés</p> <p>Lundi, mercredi et jeudi, (Bloc A à l'essai), en fin de journée, (Bloc A, 3 soirs à l'essai)</p> <p>Co-enseignement, orthopédagogie – 1 à 2 périodes par sem, gr. ciblés)</p>
Préscolaire	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien linguistique - Ateliers socio-émotionnels 	<p>1 période supplémentaire par groupe</p> <p>Ajout de périodes en psychoéducation</p>
Autres, selon les besoins	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien possible lors de journées pédagogiques - Possibilité de bonification de services, selon les besoins 	<ul style="list-style-type: none"> - Selon les observations et les besoins des enseignants, élèves ciblés - à voir

ANNEXE 6
Processus cellulaire

		CELLULAIRES, règle ministérielle
P r o c e s s u s é c o l e	1 ^e fois	L'enseignant qui remarque l'appareil confisque l'appareil pour la période, envoie un message aux parents via Mozaik et met la direction en cc. Il redonne le cellulaire à l'élève en fin de journée
	2 ^e fois	L'enseignant confisque l'appareil pour la période, envoie un message aux parents via Mozaik et met la direction en cc. Il redonne le cellulaire à sa TES cycle. La TES fait une courte intervention et remet le cellulaire à 15h25 en fin de journée.
	3 ^e fois	L'enseignant confisque l'appareil et le remet à la direction qui fera le suivi avec l'élève et les parents.

* Un fichier excel sera disponible dans One note, la direction consignera les notes dans ce registre.